Devis de réparation suite à un départ émis par une entité étrange

---
Par Tapaka

Bonjour,

J'ai quitté mon ancien appartement il y a 2 mois, je viens de recevoir le règlement concernant les charges, loyer, réparations et caution. Comme le titre l'indique, il y a eu des frais de nettoyage des sols, évier et autres pour 95?. Qu'il en soit ainsi. Je ne sais pas pourquoi, mais je voulais vérifier qui a émis la facture.

J'ai cherché le SIRET et j'ai trouvé que le code NAF (8230Z) correspondait à "Organisation de foires, salons professionnels et congrès". Sur le papier, il ne semble pas vraiment qu'une personne travaillant la dedans ai l'expertise voulue pour émettre une facture de réparations dans un appartement, mais je ne suis pas non plus un expert en droit.

Je me demande donc si quelqu'un qui a la capacité d'émettre des factures ou devis peut en émettre un concernant des réparations dans un appartement.

J'ai fait mes recherches, en vain. Je n'ai rien trouvé concernant une législation imposant une sorte d'artisan pour estimer les réparations.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par florian15

Bonjour,

Suivez bien : premièrement, si l'EDL de sortie du logement établit contradictoirement, mentionne que le logement nécessite le nettoyage des sols, evier et autres, passant au deuxièmement qui veut qu'un devis de réparation soit édité par un professionnel qui répond au besoin de cette réparation ; autrement comment se fier à son montant en regard de celle-ci ce, indépendamment de sa compétence dès lors qu'elle convient au bailleur, et s'il ressort que le premièrement est affirmatif, vous vous en sortez bien au niveau des frais retenus pour un tel nettoyage.